



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25/03/2013

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : M. AIME & Mme GERARD

Nbr de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 28/01/2013

Affichée le : 27/03/2013

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

MM. CHALARD, CORNU, ROCHAUD, GUERIN, TRICOT, Mmes VALLOIS-ROUET, FRAYSSE, RIMBAULT-RAITIERE, GERARD, ROUSSEAU, BARC, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, Adjoints

Mme VERGNAUD, MM. MONANGE, MACAIRE, AIME, STUPAR, Mme THIBAUT, MM. JEAN, BELGSIR, Mme JOULAIN, M. BLUSSEAU, Mme GABOREAU, MM. BONNEFON, CORONAS, HALLOUMI, BOUCHARBEB, DUPERRON, Mmes GIRAULT, FAURY-CHARTIER, MORCEAU, NOCQUET, DEBENEST, M. RAMAT, Mmes BAILLERGEAU, PIQUET, M. BRACONNIER, Mme CHEDANEAU, M. ROUQUETTE, Mmes GREMIAUX-LAPORTE, APERCE, MM. AMIR, HUILLE, Mmes COLLEAU, DESBOURDES, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. COMPTE, Adjoints

Mmes MAGNAN, BORD, M. AYRAULT, Mme JAMMET, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme SARRAZIN-BAUDOUX	M. CHALARD,
M. CORNU, à partir de la délibération 25	M. TRICOT,
M. COMPTE	Mme BARC,
Mme RIMBAULT-RAITIERE, à partir de la délibération 6	Mme JOULAIN,
Mme GABOREAU	M. JEAN,
Mme FAURY-CHARTIER	Mme GIRAULT,
Mme MAGNAN	Mme BAILLERGEAU,
Mme BORD	M. CORONAS,
M. ROUQUETTE, à partir de la délibération 7	M. BRACONNIER,
Mme JAMMET	Mme COLLEAU,

Observations : Monsieur le Maire étant sorti de la salle à la délibération 75, la présidence de l'Assemblée est alors assurée par M. ROCHAUD. Arrivée de Mme GREMIAUX-LAPORTE à la délibération 10. Départ de Mme VERGNAUD à la délibération 50, de M. BRACONNIER à la délibération 110. Les délibérations 42 et 43 ont été votées après la délibération 14.

N°: 77		Date réception Préfecture :
Conseil du 25/03/2013	Identifiant : 2013-0069	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <p>DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE</p>	Titre : 65- Autres charges de gestion courante. Subventions aux associations - P.J. : Convention Trèfle ; Avenant ATP ; Avenant SAO ; Tableau financier	
	Etudiée par : Le Bureau municipal du 04/03/2013 La commission Culture du 11/03/2013 La commission des Finances du 18/03/2013	
	Rapportée par : ANNE GERARD	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales
Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Après examen, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder aux associations qui ont présenté une demande de subvention, accompagnée d'un budget prévisionnel et d'un projet d'activités, les subventions suivantes. Elles sont au nombre de **50** dans le présent rapport.

Dans le cadre de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001 une convention financière doit être signée entre la Collectivité et l'Organisme privé bénéficiant d'une **subvention supérieure à 23 000 €**.

Pour certaines associations cette convention a été signée lors du vote du Conseil Municipal du 10 décembre 2012 attribuant une avance sur subvention. Il y a donc lieu de délibérer sur le montant de la subvention à verser à ces associations pour 2013, à intégrer dans le cadre d'un avenant.

STRUCTURES PROFESSIONNELLES **AIDE AU FONCTIONNEMENT**

danse

- Pic la Poule

Compagnie de danse contemporaine, dirigée par les chorégraphes Laurent Falguiéras et Barbara Blanchet, Pic la Poule poursuit son travail de création accompagné de rencontres avec le public et d'actions pédagogiques -----**9 000 €**

Une avance sur subvention de **9 000 €** versée sur présentation d'un plan de trésorerie, a été votée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012, ce qui porte le montant total de la subvention 2013 à **18 000 €**.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec l'association pour les années 2011-2012-2013.

théâtre

- La Clique d'Arsène

La Clique d'Arsène poursuit son travail de création accompagné d'actions sur son territoire d'implantation en collaboration avec Cap Sud -----**7 000 €**

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée pour la période de 2012 à 2014

- Cie Sans Titre

La Compagnie Sans Titre poursuit son projet artistique autour du genre, accompagné d'actions sur son territoire d'implantation en lien avec la maison des 3 Quartiers -----**5 000 €**
Une convention d'objectifs et de moyens a été signée pour la période de 2012 à 2014.

- Théâtre des Agités

Création, diffusion, formation et aide à l'insertion professionnelle
des jeunes artistes ----- **10 000 €**

- Théâtre du Trèfle

Création, diffusion, formation et aide à l'insertion professionnelle des
jeunes artistes ----- **23 000 €**
L'association bénéficie également d'une mise à disposition de locaux au sein de la M.3.Q.

Pluridisciplinaire

- Zo Prod

Création, diffusion de spectacles de rue, de dispositifs scéniques et de décors.
Accueil d'artistes en résidences de création, actions de médiation ----- **17 000 €**
L'association bénéficie d'une mise à disposition de locaux par la Ville évaluée à **9 354 €**.

STRUCTURES PROFESSIONNELLES
AIDE AUX PROJETS

Danse

- Cie la Caravane K

Aide à la création d'un spectacle jeune public «**Petits trakas de lune** »----- **2 000 €**

- Cie la Cavale

Aide à la création du spectacle « **Failles** » -----**5 000 €**

Théâtre

- Cie du Veilleur

Aide aux projets de créations autour des thématiques de l'adolescence, de l'éducation et du fanatisme et à l'organisation d'ateliers artistiques autour de ces créations ----- **10 000 €**

- Cie le Cygne

Aide à la production du spectacle « **Nema** » -----**5 000 €**

AIDE AUX FESTIVALS ET EVENEMENTS

musique

- Ghizzolo

Festival de musique sacrée autour des orgues dans les églises de Poitiers du 7 au 20 avril 2013 -----1 000 €

- Saxophone évènement

Organisation du festival Saxophones en mouvement et de l'académie internationale de saxophones HABANERA qui se déroulera à Poitiers au mois d'août ----- 10 000 €

pluridisciplinaire

- Les Clefs de Notre Dame

Aide aux projets d'animations pour la mise en valeur de l'Eglise Notre Dame la Grande-----4 500 €

AIDE A LA DIFFUSION

Musique

- Amis de l'Orgue de l'église Notre-Dame-la-Grande et de l'église Montierneuf

Organisation de concerts pour la mise en valeur des orgues de ces deux églises-----3 500 €

- François Henri Clicquot

Organisation de concerts pour la mise en valeur des orgues de la Cathédrale Saint-Pierre et de l'église Sainte-Radegonde -----2 000 €

Théâtre

- Association Poitevine Amis du théâtre populaire

L'association programme la diffusion de 6 spectacles au TAP pour la saison 2011-2012 Soutien à cette diffusion par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de7 000 € Ce financement a déjà fait l'objet d'une convention financière dans le cadre du versement d'une avance sur subvention d'un montant de 15 000 € attribuée sur présentation d'un plan de trésorerie, votée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012, ce qui porte le montant total de la subvention de fonctionnement pour 2013 à 22 000 €.

L'association bénéficie d'une mise à disposition du TAP pour laquelle la Ville versera une subvention, plafonnée à 30 000 € correspondant aux montants de location de la salle et des frais des techniciens et personnels d'accueil, ceci sur présentation des factures correspondantes.

Musique

Cie Midi 12

Diffusion du spectacle « Wap doo Wap » au festival d'Aurillac -----4 000 €

Pluridisciplinaire – arts de la rue

- Cie l'Homme Debout

Diffusion du spectacle de la marionnette géante : **Vénus** au festival de Chalons S/ Saône -----2 000 €
Ce spectacle a fait l'objet d'une subvention d'aide à la création en 2012

LIVRE – LECTURE

- Bunker Komix Productions

Promotion, production et diffusion des arts graphiques.
Aide au lieu de création ouvert aux artistes-----3 000 €

- Société des Antiquaires de l'Ouest

Subvention de fonctionnement pour la réalisation de deux bulletins
intitulés : Revue historique du Centre-Ouest18 000 €

- Maison de la poésie

Aide pour l'organisation de conférences et de lectures - rencontres avec des poètes et
auteurs contemporains-----3 500 €

- 9^{ème} Art en Vienne

Aide pour l'organisation des « **Regards croisés** » et du festival des rencontres entre les
auteurs de B.D et le public. Animations en direction du jeune public -----1 500 €

ARTS PLASTIQUES

- En attendant les cerises production –

Aide à la gestion d'un appartement pour l'accueil en résidence de plasticiens -----6 500 €
Une avance sur subvention de **3 500 €** versée sur présentation d'un plan de trésorerie a été
votée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012 ce qui porte le montant total de la
subvention pour 2013 à **10 000 €**.

- Maison de l'Architecture

Soutien à la diffusion d'actions de valorisation de l'architecture, à travers notamment des
expositions et des conférences -----9 500 €

Pratiques amateurs

- Art 86

Aide pour la gestion de la galerie Rivaud et l'organisation du salon d'arts visuels---- **10 000 €**
L'association bénéficie d'une mise à disposition de locaux par la Ville pour
un montant de **13 779 €**.

- Cercle poitevin des arts

Aide pour l'organisation d'Ateliers et d'une exposition annuelle à la Chapelle St Louis **500 €**

CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

- Centre de valorisation des collections scientifiques

Le Centre de Valorisation des Collections Scientifiques de l'Université a pour objet de mettre
en valeur les collections scientifiques de tous les départements de l'Université de Poitiers,
paléontologie, biologie animale et végétale, médecine, etc. Il organise des expositions,
notamment à l'Espace Mendès France, et procède à l'inventaire des collections

Subvention de fonctionnement-----4 000 €

L'association bénéficie également de la mise à disposition d'un agent.

CINEMA, AUDIO VISUEL, ARTS NUMERIQUES

- Level 6

Aide au financement d'un lieu mutualisé d'espaces de bureaux pour des structures
intervenant dans le domaine de l'image et du son -----7 880 €

Une avance sur subvention de **3 810 €** versée sur présentation d'un plan de trésorerie, a été votée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012 ce qui porte le montant total de la subvention pour 2013 à **11 690 €**.

- Le Pacha

Aide au financement d'un lieu mutualisé comprenant des bureaux et un espace d'exposition. Les structures adhérentes sont Vidéo Track, Nyktalop Mélodie et la Bulle ----- **5 850 €**

Une avance sur subvention de **5 850 €** versée sur présentation d'un plan de trésorerie, a été votée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012 ce qui porte le montant total de la subvention pour 2013 à **11 700 €**.

- « Filmer le travail »

Aide pour l'organisation de ce festival valorisant des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, et plus largement des images consacrées à l'univers du travail----- **7 500 €**

Une avance sur subvention de **7 500 €** versée sur présentation d'un plan de trésorerie, a été votée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012, ce qui porte le montant total de la subvention 2013 à **15 000 €**.

La Ville apporte également un soutien logistique direct avec la contribution des services et établissements municipaux pour l'organisation de cet événement.

- Nyctalop mélodie

Aide pour l'organisation du festival **OFNI** en novembre dédié à la création visuelle et sonore : Diffusion itinérante à Poitiers et hors Poitiers de films longs et courts métrages expérimentaux, concerts, expositions et ateliers. ----- **10 000 €**

Cette association bénéficie d'un bureau dans les locaux de **Level 6**, et d'un espace destiné à l'accueil des participants aux ateliers dans les locaux du **Pacha**.

- Autour du Doc

Aide à la production d'un ciné documentaire « **Héritage** » autour de l'histoire des luttes féministes ----- **2 000 €**

Ce projet culturel est mené en collaboration avec plusieurs associations locales et notamment le Confort Moderne et Jazz à Poitiers.

PRATIQUES AMATEURS **AIDE AU FONCTIONNEMENT**

musique et danse

- Choeur A Cœur Joie

Etude et pratique du chant choral ----- **700 €**

- Chorale des 3 Cités

Etude et pratique du chant choral ----- **600 €**

- Chantons liberté

Etude et pratique du chant choral ----- **800€**

- Chœur d'enfants de Poitiers

Formation d'un chœur d'enfants et diffusion ----- **800 €**

- Chœur de Chambre

Pratique du chant choral et organisation de concerts ----- **800 €**

- Culture Danse

Soutien à la pratique amateur – spectacles de danse ----- **800 €**

- **Les Enfants musiciens**
Etude du chant choral, formation d'orchestre de jeunes musiciens----- 400 €
- **Ghizzolo**
Concerts des dimanches après-midi, à l'église Notre-Dame ----- 800 €
- **Josquin des Prés**
Ensemble vocal et instrumental. Organisation de concerts-----2 000 €
- **Opus 86 (ensemble vocal)**
Pratique de la polyphonie vocale, formation chorale ----- 800 €
- **Orchestre de l'Université**
Programmation et diffusion des concerts----- 800 €
- **Chœur de femmes Sybilla**
Pratique du chant choral et organisation de concerts ----- 800 €
- **Les Compagnons de la Claire Fontaine** (musique et danse)
Spectacles de danse et de chants folkloriques ----- 800 €

théâtre

- **Claque taloche**
Création, diffusion -----1 000 €
- **Les Jacquinots**
Création, diffusion ----- 450 €

AUTRE FONDS DE SOUTIEN
FORMATION

- **Arcadie**
Gestion d'une école de musique associative et sensibilisation à la pratique musicale encadrée par des professionnels. ----- 12 600 €
Une avance sur subvention de **5 400 €** versée sur présentation d'un plan de trésorerie a été votée par le Conseil Municipal du 10 décembre 2012 ce qui porte le montant total de la subvention pour 2013 à **18 000 €**.
- **Musique du Cep de Poitiers.** -
Formation musicale et instrumentale - ----- 15 000 €

ACTIONS DE L'UNIVERSITE :

- **Université de Poitiers**
Soutien aux projets culturels -----8 000 €

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2013 **au 6574 S/Fonction 33 (5100)** pour les subventions, de fonctionnement, d'aides aux projets, d'aides à la création et à la diffusion, de soutien aux pratiques amateurs, festivals et événements, livre-lecture et arts plastiques.

Pour les subventions destinées à l'Université, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2013 **au 65738 S/Fonction 33 (5100)**.

Il vous est proposé de délibérer favorablement sur l'ensemble des subventions ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions financières ou les avenants joints, pour le versement des subventions ou du solde des subventions, pour les associations suivantes : le Trèfle, les Amis du théâtre populaire, la Société des Antiquaires de l'Ouest.

AFFICHEE LE : 27/03/2013

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre :

Nombre :

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



Convention financière au titre de l'année 2013

Entre la **Ville de POITIERS** représentée par son Maire, Alain CLAEYS, agissant en vertu d'une délibération en date du 25 mars 2013.

Et l'Association le **Théâtre du Trèfle**, 25 rue du Général Sarrail à Poitiers, représentée par André PAILLE, le Président de l'association.

Objet et nature de la subvention

Le Théâtre du Trèfle, compagnie professionnelle de création et de diffusion, met en place des actions de formation et accompagne des jeunes artistes dans leur insertion professionnelle.

Afin de le soutenir, la Ville verse au Théâtre du Trèfle une subvention de fonctionnement. Il bénéficie, en outre, d'une mise à disposition de locaux au sein de la Maison des Trois Quartiers.

Montant de la subvention et modalités de versement

Le montant de la subvention de fonctionnement est de **23 000 €** pour l'année 2013.

Affectation de la subvention – conditions d'utilisation

La subvention est affectée à des dépenses de fonctionnement de l'association qui devra fournir à la Ville de Poitiers avant le 30 Juin 2014 un compte de résultat et un bilan présentés par un comptable ainsi qu'un rapport d'activités.

Durée de la convention

Cette convention est conclue pour un an et pourra faire l'objet d'avenants.

Motifs de reversement ou clause de non exécution

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect de leurs engagements réciproques.

Poitiers le

Le Président
de l'association

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

André PAILLE

Francis CHALARD

Avenant n°1 à la Convention financière au titre de l'année 2013

Entre la **Ville de POITIERS** représentée par son Maire, Alain CLAEYS, agissant en vertu d'une délibération en date du 25 mars 2013,

Et l'association **Les Amis du Théâtre Populaire**, dont le siège social est 12, rue Victor Hugo à Poitiers, représentée par sa Présidente, Josette MARTEAU CHATEAU.

Objet et nature de la subvention

L'association **Les Amis du Théâtre Populaire** reçoit une subvention de fonctionnement pour la diffusion de spectacles sur une saison.

Elle bénéficie, en outre, d'une subvention affectée aux mises à disposition du TAP, 1 bd de Verdun (salle et moyens techniques et accueil) sur l'ensemble des spectacles diffusés.

Montant et modalités de versement de la subvention

Le montant de cette subvention pour 2013 est de **22 000 €** pour les charges de fonctionnement de la structure et de **30 000 €** maximum pour les mises à disposition du TAP sur l'ensemble des spectacles de novembre 2012 à mai 2013.

L'Association, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2012 et sur présentation d'un plan de trésorerie prévisionnel, a reçu une avance sur la subvention d'un montant de **15 000 €**.

Le solde à verser sur la subvention de fonctionnement est de **7 000 €**.

La subvention pour les mises à disposition sera versée sur présentation des factures établies par la Scène Nationale.

Affectation et conditions d'utilisation de la subvention

La subvention est affectée aux charges de structure de l'association, qui devra fournir à la Ville, avant le 30 juin 2014, un compte de résultat et un bilan certifiés, ainsi qu'un rapport d'activités, accompagnés d'indicateurs nécessaires à l'analyse de la fréquentation.

L'association devra fournir à la Ville, dès leur réception, les copies des factures établies par la Scène Nationale, correspondantes aux mises à disposition pour les spectacles de la saison.

Motifs de reversement ou clause de non exécution

Le présent avenant pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties en cas de non respect de leurs engagements réciproques.

Poitiers, le

La Présidente
de l'association,

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué,

Josette MARTEAU CHATEAU

Francis CHALARD

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE POITIERS
ET LA SOCIETE DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST**

Au titre de l'année 2013

Entre la **Ville de POITIERS**, représentée par son Maire, Alain CLAEYS, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2013,

Et la **SOCIETE DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST**, représentée par son Président, Monsieur Jean Hiernard,

Objet et nature de la subvention

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2005, la Ville de Poitiers s'est engagée à verser à la Société des Antiquaires de l'Ouest une subvention annuelle pour la réalisation de ses bulletins intitulés : *Revue Historique du Centre-Ouest*.

Montant de la subvention et modalité de versement

Le montant de la subvention pour l'année 2013 est de **18 000 €**.

Par convention du 28 juin 2005, la Société des Antiquaires de l'Ouest s'est engagée à fournir, un devis faisant apparaître le coût de réalisation et de livraison de deux éditions par an.

Affectation de la subvention – et condition d'utilisation

La subvention doit permettre de contribuer à la réalisation de ces publications intégrant les frais d'impression, de conditionnement et d'envoi de deux livraisons de la *Revue historique du Centre-Ouest* au titre de l'année 2013.

Durée

Cet avenant est conclu pour une durée d'un an.

Motifs de reversement ou clause de non exécution

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des deux parties, des engagements réciproques, le présent avenant pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Fait à Poitiers, le

Le Président
de la Société des Antiquaires de l'Ouest,

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Jean HIERNARD

Francis CHALARD

SUBVENTIONS PROPOSEES AU VOTE DU CONSEIL DU 25 MARS 2013

	Nom de l'association	Code SIRET	Objet de la subvention demandée (codification en légende)	Pour mémoire, subvention accordée année n-1	Valorisations année n-1		Total des subventions versées sur l'exercice en cours	Subvention proposée	Imputation budgétaire
					Ville	Grand Poitiers			
	Pic la Poule	440 887 149 00019	Aide à la création et à la diffusion chorégraphique(R)	18 000 €				18 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	La Clique d'Arsène	390 734 333 00029	Aide à la création et à la diffusion (R)	7 000 €				7 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Cie Sans titre	451 825 632 00016	Aide à la création et à la diffusion (R)	5 000 €				5 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Théâtre des Agités	409 755 691 00014	Aide à la création et à la diffusion (R)	10 000 €				10 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Théâtre du Trèfle	318 043 791 00033	Aide à la création et à la diffusion (R)	28 000 €				23 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Zo Prod	425 075 157 00031	Aide à la création et au lieu d'accueil de résidences de création (R)	15 000 €	Locaux : 9 354 €			17 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Cie la Karavane K	441 522 463 00013	Aide à la création de " Petits trakas de lune "	0 €				2 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Cie la Cavale	498 639 772 00017	Aide à la création de " Failles "	0 €				5 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Cie du Veilleur	451 786 578 00034	Aide à la création et à la diffusion (R)	8 000 €				10 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Cie le Cygne	379 386 410 00011	Aide à la Création de " Néma "	0 €				5 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Ghizzolo	450 662 499 00018	Soutien à la pratique amateur-musique- et festival musiques et passion (R)	1 800 €				1 800 €	S/fonc 33 art. 6574

Saxophone évènement	447 798 596 00030	Festival et académie Habanéra(R)	10 000 €				10 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Les Clefs de Notre Dame	453 302 085 00015	Animations et mise en valeur église N. Dame(R)	5 000 €				4 500 €	S/fonc 33 art. 6574
Amis des Orgues de N, D & Montierneuf	408 860 765 00010	Organisation de concerts (R)	3 500 €				3 500 €	S/fonc 33 art. 6574
F. H Clicquot	781 566 583 00030	Organisation de concerts et Académie d'été (R)	3 500 €				2 000 €	S/fonc 33 art. 6574
ass.Poitevine des Amis du théâtre populaire	493 967 368 00017	Aide à la diffusion et sur mises à dispo salle et techniciens du TAP (R)	22 000 €				22 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Cie Midi 12		Diffusion du spectacle de rue " Wap doo wap " (E)°	0 €				4 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Cie L'homme Debout	537 418 519 000 14	Diffusion du spectacle de rue " Vénus " (E)°	10 000 €				2 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Bunker Komix Produktion	en cours	Aide au lieu de création ouvert aux artistes (R)	0 €				3 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Société des Antiquaires de l'Ouest - SAO	781 564 984 00016	réalisation de bulletins "Revue historique du Centre Ouest " (R)	18 000 €				18 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Maison de la Poésie	493 360 192 00014	Aide pour l'organisation de rencontres avec des auteurs contemporains (R)	3 500 €				3 500 €	S/fonc 33 art. 6574
9ème Art en Vienne	518 637 681 00017	Organisation de "regards croisés" et festival de rencontres avec les auteurs B.D (R)	1 500 €				1 500 €	S/fonc 33 art. 6574
En attendant les cerises productions	492 828 892 00017	Aide à la gestion d'un appartement pour l'accueil en résidence de plasticiens (R)	15 000 €				10 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Maison de l'Architecture	482 373 818 00012	Soutien à la diffusion d'actions de valorisation de l'architecture ®	9 500 €				9 500 €	S/fonc 33 art. 6575
Art 86	399 474 857 00014	Soutien à la pratique amateur et organisation du salon d'arts visuels (R)	10 000 €				10 000 €	S/fonc 33 art. 6574

	Cercle Poitevin des Arts	421 668 021 00023	Soutien à la pratique amateur et organisation d'une exposition annuelle (R)	500 €				500 €	S/fonc 33 art. 6574
	CVCU	434 426 532 00017	Soutien pour la mise en valeur des collections scientifiques	4 000 €	Personnel : 37 915 €			4 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Level 6	513 783 779 00012	Aide au loyer d'un lieu mutualisé (R)	11 250 €				11 690 €	S/fonc 33 art. 6574
	Le Pacha	539 273 508 00017	Aide au loyer pour un lieu mutualisé	11 700 €				11 700 €	S/fonc 33 art. 6574
	Festival Filmer le travail	510 046 139 00018	Aide pour l'organisation d'un festival ®	15 000 €				15 000 €	S/fonc 33 art. 6575
	Nyctalop Mélodie	449 156 645 00037	Aide à l'organisation festival OFNI (R)	9 000 €				10 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Autour du Doc	504 569 920 00014	Aide à la production du ciné documentaire "Héritage".	0 €				2 000 €	S/fonc 33 art. 6574
	Chorale A Coeur Joie	429 452 719 00026	Soutien à la pratique amateur-musique (R)	700 €				700 €	S/fonc 33 art. 6574
	Chorale des 3 Cités	428 800 056 00015	Soutien à la pratique amateur-musique (R)	600 €				600 €	S/fonc 33 art. 6574
	Chantons Liberté	389 798 893 00027	Soutien à la pratique amateur-musique (R)	800 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
	Choeur d'Enfants	380 646 323 00036	Soutien à la pratique amateur-musique (R)	800 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
	Chœur de chambre	408 165 819 00041	Soutien à la pratique amateur-musique et organisation de concerts (R)	800 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
	Culture danse	41 276 059 700 010	Soutien à la pratique amateur - danse (R)	800 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
	Les Enfants Musiciens	424 509 347 00011	Soutien à la pratique amateur-musique (R)	400 €				400 €	S/fonc 33 art. 6574
	Voir ligne 13								

Josquin des Prés	493 161 145 00013	Soutien à la pratique amateur-musique - Organisation de concerts(R)	2 000 €				2 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Opus 86 ensemble vocal	452 487 218 00011	Soutien à la pratique amateur-musique (R)	800 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
Orchestre de l'Université	504 618 877 00022	Programmation, diffusion de concerts	0 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
Chœur de femmes Sybilla	421 418 138 00036	Soutien à la pratique amateur-musique (R)	800 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
Compagnons de la Claire fontaine	383 905 734 00018	Soutien à la pratique amateur musique et danse (R)	800 €				800 €	S/fonc 33 art. 6574
Claque Taloché	533 897 864 00013	Soutien à la pratique amateur - théâtre (R)	0 €				1 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Les Jacquinots	492 321 914 00011	Soutien à la pratique amateur - théâtre(R)	500 €				450 €	S/fonc 33 art. 6574
Arcadie	352 510 432 00060	Soutien à la pratique amateur - enseignement musical (R)	18 000 €				18 000 €	S/fonc 33 art. 6574
Musique du Cep.	397 939 141 00016	Soutien à la pratique amateur - enseignement musical (R)	15 000 €				15 000 €	S/fonc 33 art. 6574
université -	19 860 856 400 375	festival A Corps et manifestation bruits de langue	8 000 €				8 000 €	S/fonc 33 art, 65738

Légende à utiliser pour qualifier la subvention
E = Exceptionnelle (projet spécifique)

I = Investissement

R = Récurrente (ex:

fonctionnement,

P = Programme (ex: CEJ,

CUCS...)